



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 12162

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le Premier ministre sur les propos de Monsieur le Président du Conseil constitutionnel qui juge souhaitable de permettre aux citoyens de pouvoir saisir eux-mêmes le Conseil, s'ils estiment qu'une loi méconnaît leurs droits fondamentaux. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur cette suggestion et la suite qu'il entend y donner.

Texte de la réponse

Reponse. - En réponse à la question de l'honorable parlementaire, le Premier ministre lui indique qu'aucune décision de ce type n'a été prise à ce jour mais que l'idée est suffisamment intéressante pour justifier qu'on l'étudie, les parlementaires pouvant d'ailleurs très utilement concourir à cette réflexion, voire prendre l'initiative de proposer la révision.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12162

Rubrique : Conseil constitutionnel

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1843